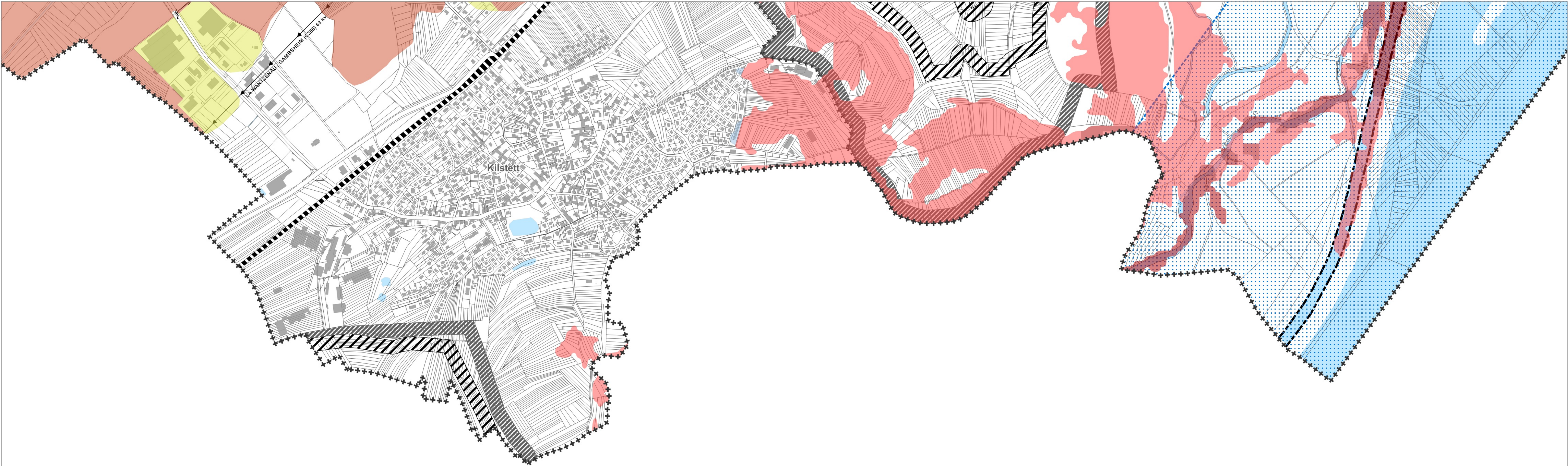




LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

++++ limite communale

CONSERVATION DU PATRIMOINE

• Naturel

• Forêt

forêt de protection - A7

• Eau

point de captage d'eau potable - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné - AS1

canalisation publique d'eau potable - A5

• Réserve naturelle

réserve naturelle - AC3

• Culturel

• Monument historique

périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits - AC1

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

• Energie

• Electricité - gaz

périmètre de servitude autour d'une ligne d'électrécité - I4

périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz - I9

• Hydrocarbure

construction et exploitation de pipe-line - I1

• Communication

• Cours d'eau

zone de protection contre les inondations du Rhin - PM1bis

servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux - EL3

• Voie ferrée et aérotrain

servitude relative au chemin de fer - T1

servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération - EL11

• Télécommunication

zone spéciale de dégagement - PT2

servitude attachée aux réseaux de télécommunication - PT3

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

• Sécurité publique

servitude relative aux installations classées pour l'environnement - PM2

zonage réglementaire des PPR - PM3

zone d'interdiction stricte "R"

zone d'interdiction "r"

zone d'autorisation sous conditions "B"

zone d'autorisation sous conditions "b"

zone grise "G" (emprise des sites seveso seuil haut à l'origine du risque)

zone de recommandation "V"

secteur potentiel d'expropriation

PPRI de la Zorn et du Landgraben - PM1

zone à préserver

zone rouge foncé

zone rouge clair

zone orange

zone arrière digue

zone bleu foncé

zone bleu clair

sous-secteur bleu très clair

zone de sécurité

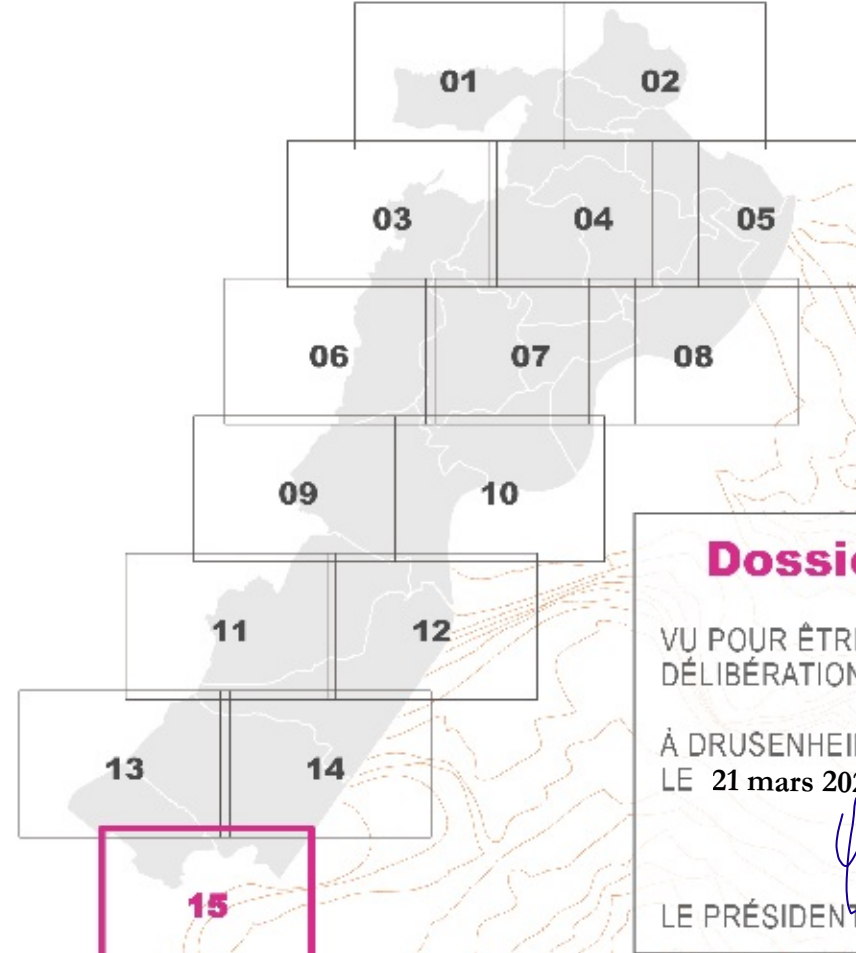
zone d'intérêt stratégique

Plan établi sur la base des couches d'information géographique transmises par les services de l'Etat compétents.

Fond de plan : cadastre 2021

Communauté de Communes du PAYS RHÉNAN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Dossier approuvé

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU 20 / 03 / 2023

À DRUSENHEIM LE 21 mars 2023

LE PRÉSIDENT



PLAN DES SUP N° 15

Gamsheim et Kilstett

Echelle : 1 / 5 000

